

④

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 SEPTEMBRE 2015

Le maire demande un moment de recueillement pour honorer la mémoire de M Jacques Vandekerkhove.

ADOPTION DE L'AD'AP

Le maire rappelle l'obligation pour les communes d'élaborer et d'approuver un Agenda d'Accessibilité Programmée pour les équipements communaux recevant du public et plus largement toutes les installations ouvertes au public (cimetière et stades) ;

Ce programme de travaux s'étale sur une période de trois ans (2016-2018) pour un montant global estimé à 1 513 000 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité le document présenté par le maire.

SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Le conseil valide les subventions 2015 aux associations ayant tenu leur assemblée et communiqué leurs comptes : les Bribeux (1500 €), le Club MAJEUR (150 € sous réserve d'avoir communication des comptes du livret), Les Amis du Moulin (300 €) et le Gardon Marpentois (230 €).

SUPPRESSION D'UN POSTE

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le conseil vote la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe.

MAISONS FLEURIES

Le conseil, sur proposition de Mme Loire, adjointe, approuve la création de 940 € de bons d'achat à répartir entre les 21 participants (et dont la valeur oscille entre 20 et 70 euros).

MAITRISE D'ŒUVRE SALLE DES FETES

Le conseil vote le principe d'une mission complémentaire au cabinet Gilliard relative à la réalisation d'une nouvelle cuisine, au même niveau que la salle des fêtes.

CONVENTION EPF-COMMUNE : préemption du 5 rue Pasteur

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à saisir l'Etablissement Public Foncier dans le cadre de la convention « quartier de la place », afin de préempter les parcelles AD 418 (bâtiment) et AD 633 (jardin).

INFORMATIONS DIVERSES

Christian Lavielle, adjoint aux finances, informe ses collègues du renouvellement du parc informatique loué, dans le cadre du contrat avec la société NFI.

Le conseil accepte de louer la salle des Fêtes à l'Amicale des Ecoles de Rousies, dans les mêmes conditions que l'an passé, compte-tenu des travaux en cours à la salle de Rousies.

Le conseil mandate le maire pour voter contre les modalités de calcul de la dotation de solidarité communautaire (toujours aussi inéquitables) proposées par l'agglomération et saisir, le cas échéant, le tribunal administratif.

Enfin, le maire annonce la création d'un Forum des jeunes marpentois, préfiguration d'un futur comité de jumelage avec la commune de Poliçan (Albanie).